CONSEILS UTILES 3.1

Paiement des contributions aux instruments de la Famille de la CMS

Bien que la responsabilité d'obtenir les ressources adéquates soit censée être partagée entre les différents chefs de projet et intervenants, le PFN doit jouer un rôle proactif. Une grande partie des ressources financières est obtenue au niveau national et chaque pays a ses propres institutions et procédures en la matière {→ **voir Sections 3.3 et 5.2.5 pour de plus amples renseignements**}.

Les PFN doivent s'assurer que les contributions aux instruments de la Famille de la CMS soient payées dans les temps. Les montants sont déterminés lors des réunions des organes décisionnaires et sont inscrits dans les résolutions/décisions concernant le budget. Ces dernières indiquent normalement les coordonnées bancaires, la méthode de paiement et le destinataire du paiement.

CHECKLIST

Actions requises des PFN et autres intervenants

Nomination des PFN de la Famille de la CMS et autres représentants

- ❑ PFN : initier la nomination des PFN, des représentants du Comité permanent et autres experts et obtenir la lettre officielle de nomination signée du ministre ou service gouvernemental compétent.
- ❑ Ministre compétent : remplir et signer le formulaire officiel de nomination
- ❑ PFN ou autorité de désignation compétente : soumettre la lettre officielle de nomination au Secrétariat/à l'Unité de coordination concerné(e)
- ❑ PFN : informer le Secrétariat/l'Unité de coordination concerné(e) de toute modification des coordonnées des PFN

Communication

- ❑ Collecter les coordonnées de tous les intervenants pertinents actifs dans le domaine de la CMS et de ses instruments.
- ❑ Établir un flux régulier d'informations et maintenir la communication entre le gouvernement et le Secrétariat/l'Unité de coordination, ainsi qu'avec les autres États membres des instruments de la Famille de la CMS.

Se tenir au fait

- ❑ Consulter régulièrement les sites web de la Famille de la CMS, les notifications, les bulletins électroniques et les médias sociaux et fournir des informations le cas échéant.